

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 MARS 2023**

DÉLIBÉRATION N° 16-2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un du mois de mars à dix-sept heures trente minutes le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Madame Lydie BUSCAGLIA, Vice-Présidente de la Commission Finances.

PRESENT(S) : Isabelle AUFRÈRE, Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Lydie BUSCAGLIA, Laurent GAYS, Lydia FABRE, Yvelise LEDOS.

POUVOIR(S) :

ABSENT(S) : Pierre CASSE, Christophe PAUTREL.

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : 10

Présents : 7

Pouvoirs : 0

Votants : 7

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOILEAU

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE : 15/03/2023

VOTE :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET COMMUNAL M14 – EXERCICE 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu la délibération n°19-2022 du 8 avril 2022 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2022,

Vu la délibération n°15-2023 du 21 mars 2023 portant approbation du Compte de gestion de Mme FRAISSINET-BESCOND,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Mme Lydie BUSCAGLIA, et sans que Monsieur le Maire ne prenne part au vote,

Le conseil Municipal approuve le Compte administratif 2022 du budget communal comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses 2022	171 850.94 €	509 159.11 €	681 010.05 €
Recettes 2022	152 920.94 €	509 729.04 €	662 649.98 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2022	-18 930.00 €	569.93 €	-18 360.07 €
Résultat antérieur reporté	-100 856.81 €	375 857.32 €	275 000.51 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022	-119 786.81 €	376 427.25 €	256 640.44 €
Balance des restes à réaliser	39 322.07 €		39 322.07 €
RESULTATS CUMULES DE L'EXERCICE 2022	-80 464.74 €	376 427.25 €	295 962.51 €

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Claude CAU.



Télétransmis en Préfecture le _____

Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le _____

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 7

VOTES :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 15/03/2023

Présenté par (1) Le Maire.

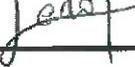
A Montauban de Luchon, le 21/03/2023

Le Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.

A Montauban de Luchon, le 21/03/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AUFRERE ISABELLE	
BALDET JEAN-PIERRE	
BOILEAU PATRICK	
BUSCAGLIA LYDIE	
CASSE PIERRE	
FABRE LYDIA	
GAYS LAURENT	
LEDOS YVELISE	
PAUTREL CHRISTOPHE	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 22/03/2023, et de la publication le 22/03/2023

A Montauban de Luchon, le 21/03/2023

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

